Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Gabon

Libreville, le 15 décembre 2014

Conseil Consulaire du 13 novembre 2014

Conseil en formation « sociale »

– Procès-verbal –

Sous la Présidence de M. Etienne LEANDRE, Consul général de France à Libreville, s'est tenu le 13 novembre 2014 un Conseil Consulaire en formation « sociale ».

Etaient présents.

Avec voix délibérative.

- M. Etienne LEANDRE, Consul général de France
- M. Norbert CHALON, Conseiller Consulaire, Pdt de l'UFE Gabon, Vice-Président du Conseil Consulaire.
- Mme Joëlle VALERI, Conseillère Consulaire.
- M. Hervé SEROL, Conseiller Consulaire, Conseiller à l'AFE.
- M. Georges SEILHAN, Pdt de l'ADFE Gabon
- M. Jean Louis BITEAU, Vice-Président de l'UFE Gabon.
- Mme Eliane REYNAUD, Vice-Présidente de l'ASFG
- M. Eric CARRO, Consul-adjoint
- Mme Patricia BELANGER, responsable du pôle « social » au Consulat général de France à Libreville.

Etaient excusés.

- Mme Sandra BELLON-GORAYEB, Conseillère consulaire
- M. Frédéric GRAPIN, chef de la chancellerie détachée de Port Gentil.

Ordre du jour.

- Aides sociales.
  - Compte-rendu d'exécution de l'exercice 2014.
  - Examen des demandes pour l'année 2015.
  - Examen des dossiers individuels.
- 3ème catégorie aidée de la CFE
  - Examen des dossiers individuels

X X X

I – Aides sociales.

1.1 – Rappel des décisions prise par la Commission Permanente pour la Protection Sociale à l'Etranger en faveur des ressortissants français du Gabon.

- Le taux de base a été réévalué à 497 € mensuel pour l'Allocation de Solidarité et l'Allocation Adulte Handicapé.
- L'Allocation Enfant Handicapé a été réévaluée à 136 €.
- Les taux des allocations pour Aide Continue et pour Aide Discontinue ont été maintenus respectivement à 123 € et 63 €.
- Pour l'année 2014, le poste a reçu une enveloppe de 141.266 €, dont :
  - 141.266 € pour l'ensemble des dossiers nominatifs ayant reçu un avis favorable pour un montant de 148.427 €.
  - et 17.5020 € pour l'enveloppe de secours occasionnels (contre 9.400 € en 2013).

1.2 – Bilan financier du CCPAS en cours :

En 2014, le nombre de ressortissants français bénéficiaires d'une allocation a varié entre 34 et 37, contre 31 en programmation initiale. En novembre 2014, 18 personnes bénéficient d'une allocation de « solidarité », 7 d'une allocation « adultes handicapés », et 8 enfants d'une allocation « enfants handicapés ». Par ailleurs, 29 secours occasionnels ont été accordés

A noter :

- la suppression de trois allocations en raison de départs définitifs : une allocation « enfant handicapé », une allocation de « solidarité » et un « secours mensuel enfant » (SMSE).
- la suppression d'un SMSE car le bénéficiaire avait atteint la majorité et ne pouvait donc plus prétendre à percevoir une telle aide.
- L'attribution d'une nouvelle allocation « adulte handicapé ».

Compte tenu de ces différentes circonstances, il n'y aura pas néanmoins de dépassement de l'enveloppe accordée par la Commission permanente en programmation initiale.

1.3 – Examen des demandes pour 2015

La situation économique des allocataires au Gabon est difficile. Le Conseil Consulaire propose une hausse du taux de base pour l'exercice 2015 dans une proportion identique à l'évolution du coût de la vie (+5,1%) ; ceci porterait le taux de base de 497 actuellement à 522 €.

Le conseil consulaire a examiné et émis un avis favorable sur les :

- 15 demandes d'allocations de « solidarité » présentées.
- 7 demandes d'allocations « adulte handicapé » présentées.
- 9 demandes d'allocations « enfant handicapé » présentées.
- 5 demandes de SMSE présentées.

Il a également formulé une demande de renouvellement de l'enveloppe de secours occasionnels, soit d'un montant de 17.250 €.

Le Conseil Consulaire a enfin relevé l'excellente collaboration et la bonne complémentarité des actions entre les services consulaires et l'Association de Solidarité des Français du Gabon (ASFG). Il propose que cette dernière puisse bénéficier d'une subvention de 7.000 €.

X X X

II – Aide à la 3ème catégorie de la CFE (Caisse des Français de l'Etranger).

Le Conseil consulaire a examiné 8 demandes pour bénéficier du dispositif de la 3ème catégorie aidée de la CFE. A savoir :

- 5 demandes de renouvellement ; chacune d'entre elles a fait l'objet d'un accord du Conseil Consulaire.
- 3 nouvelles demandes ont été examinées ; deux d'entre elles ont fait l'objet d'un accord.